CH-2336 Les Bois/Suisse Tél. +41 (0)32 961 12 37 Fax +41 (0)32 961 18 68 E-mail: info@lesbois.ch www.lesbois.ch



Les Bois, 28 novembre 2017

Avis officiel N° 12/2017

VIDANGE DES STATIONS INDIVIDUELLES D'ÉPURATION ET DES FOSSES ÉTANCHES

Conformément au Règlement communal sur l'épuration des eaux, les entreprises qui prennent en charge les eaux usées des stations individuelles d'épuration et des fosses étanches qui souhaitent remettre ces eaux usées à la STEP des Bois doivent être au bénéfice d'une concession octroyée par la Commune.

Les bénéficiaires de cette concession devront justifier que leur matériel est équipé d'un régulateur de débit. Les personnes intéressées voudront bien adresser leur candidature au Conseil communal d'ici le

31 mars 2018

新新新

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du 25 décembre 2017 au 7 janvier 2018. En cas d'urgence, Madame Marianne Guillaume, Maire, est à votre disposition. Elle peut être atteinte au n° de tél.: 079/936.08.92

Dès le lundi 8 janvier 2018, l'administration communale sera ouverte normalement.

新 新 新

INSCRIPTION À L'ASSURANCE CHÔMAGE DURANT LES FÊTES

Durant la période de fin d'année, nous vous informons que l'ORP-Jura fermera ses bureaux du

Vendredi 22 décembre 2017 à 17h00 au Mercredi 3 janvier 2018 à 8 h 00

Afin de permettre à chacun de s'inscrire à l'assurance-chômage et de revendiquer des indemnités de chômage, nous invitons les personnes concernées à s'annoncer avant la fermeture du Secrétariat communal le 22 décembre 2017.

Etant donné que le bureau communal sera fermé jusqu'au 7 janvier 2018, les personnes concernées devront s'annoncer durant la semaine du 3 au 7 janvier 2018 auprès de l'Office régional de placement à Saignelégier, Rue Bel-Air 5, tél. 032/420.47.30.

Dans tous les cas, ce sera la date de passage à la commune ou à l'ORP qui fera foi.

SACS À ORDURES GRATUITS

Conformément au règlement tarifaire concernant les déchets, nous vous rappelons que les ménages, suite à la naissance d'un enfant, ont droit à 20 sacs de 35 litres ou leur équivalent en volume, par année civile durant trois ans.

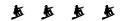
Sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du Service d'aide et soins à domicile, les personnes souffrant d'incontinence ont également droit à des sacs gratuits.

Nous invitons les personnes concernées à se présenter à l'administration communale pour retirer ces sacs.

斯斯斯斯

ELIMINATION DES SAPINS DE NOËL

Afin d'éviter l'abandon des sapins de Noël après la période des fêtes, nous informons la population que ceux-ci seront récoltés avec les déchets verts le 17 janvier 2018 sur la Place du Champ de Foire.





Le Conseil communal et tout le personnel communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.